













*Troisième Continuation.*

251

l'auoit recogneu, quand il auoit dit, Qu'en ce qui concernoit les poincts de la doctrine de l'Eglise qu'il falloit imiter le Cygne, lequel ne prenoit aucune viande ou pasture sans l'auoir destrempee en l'eau; qu'ainsi estoit il du Tiers-Estat, lequel ne desiroit toucher aux mysteres de la foy, sans en auoir au prealable consulté le Clergé.

Que leurdit Député auoit aussi dit, Que son Ordre faisoit difference entre la doctrine de la foy, & la police & discipline Ecclesiastique, auquel ceste liberté estoit laissee en ce sujet de toucher la robbe sans offenser le corps: Mais qu'il falloit parler franchement, qu'ils ne seroient point fils de l'Ordre Ecclesiastique s'ils auoient autre veu & dessein que celuy du Clergé qui veilloit pendant qu'ils dormoient, & se consumoit comme la chandelle pour les esclairer: partant que ce dont on traictoit, il s'en deuoit rapporter au Clergé.

Que si par la discipline Ecclesiastique on entendoit la dissolutio des Ecclesiastiques, & leurs desordres, que le Clergé s'en plaignoit comme eux: que la cōtagion n'auoit pas seulement saisi cest Ordre, mais aussi tous les corps des deux Ordres: que beaucoup de choses estoient à desitter & regler entre eux, ce que l'on deuoit espérer de la main de Dieu: que parmy les desbris des bonnes mœurs des Ecclesiastiques, il ne falloit comprendre ce qui estoit de l'essence de la Foy & doctrine de l'Eglise, dont la police & discipline estoient des principales branches.

M. D. C X V.

<sup>252</sup> Que le Tiers Estat se mettoit en grand peril, s'il vouloit franchir le deuoir de sa charge: ce qu'il faisoit, voulant separer la discipline de l'Eglise, de la doctrine d'icelle: qu'on ne pouvoit, sans conscience, separer la discipline du corps de la Religion: qu'il y alloit de l'autorite de l'Eglise, & que c'estoit pour semer le schisme dans ceste Assemblee, qui n'estoit icy que pour procurer la paix.

Que l'Eglise de Rome estoit vrayement celle à qui il falloit donner ce tiltre, d'estre Chef de l'Eglise, & que Dieu par vne miraculeuse pruoyance, auoit estendu expres le bras Romain iusques aux extremitez de la terre; affin que la Foy se formant en ceste auguste ville, elle fust par apres portee iusques au dernier bord du monde.

Que les premiers Papes auoient tellement arrouisé le tige de la Foy de leur sang, & assuré par leur fermeté & constance le nauire de l'Eglise flottant parmy les erreurs, qu'on ne leur pouuoit desnier l'honneur de Peres communs de la Chrestienté, & de principaux auteurs du progres de la Foy, laquelle il luy faut conserver, la iugeant aujourd'huy plus necessaire qu'elle ne fut iamais.

Que le Clergé ayant eu aduis que dans le Cahier du Tiers Estat on auoit mis vn article dela tutelle du Roy, & pour la protection de sa vie & autorité, il loüoit ce soing & zelle, se representant que la terre estoit encore teinte du sang de nos Roys, & que les Roys estoient





